

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CAMBON-ET-SALVERGUES
EN DATE DU 19 juin 2020

NOMBRE DE MEMBRES : 07

Afférents au Conseil Municipal : 07

En exercice : 07

Qui ont pris part à la délibération : 06

Date de la convocation : 12 juin 2020

Date d'affichage : 12 juin 2020

L'an deux mille vingt et le dix-neuf juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CASARES Marie (Maire).

Présents : Mmes MM CASARES Marie – GOUT Aline – GOUT Jacky – DULAC Stéphan – BASCOUL Jérôme – FAGES Jean-Guy.

Absent excusé : M. COLLET David

Madame GOUT Aline a été nommée secrétaire.

A 20 heures 30 minutes, Madame le Maire ouvre la séance et donne lecture des comptes rendus des précédentes séances qui ont été unanimement approuvés.

1. Vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2020

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état M1259 COM établi par les services de la Direction Générale des Impôts.

Elle informe le Conseil Municipal que, du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019, à savoir :

- Taxe d'habitation : 9,14 %

Le Conseil Municipal décide de maintenir en 2020 les taux d'imposition des taxes directes locales votés au titre de l'exercice comptable 2019, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : 14,17 %

- Taxe foncière (non bâti) : 48,39 %

1. Approbation du Compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par Madame BREIL Catherine, Receveur de la Commune pour :

- le Budget Principal

- le Budget du Service de Distribution d'Eau Potable

- le Budget Annexe « La Clairière »

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserves de sa part.

2. Exercice 2019 – Budget principal – Vote du Compte Administratif

Considérant que Madame CASARES Marie, Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur GOUT Jacky pour le vote du compte administratif.

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable public,

Après avoir examiné article par article le Compte Administratif 2019, le Conseil Municipal, présidé par Monsieur GOUT Jacky 2ème Adjoint, vote à l'unanimité le Compte Administratif 2019 et arrête comme suit les différents comptes :

Fonctionnement :

Dépenses : 151 859,42 €

Recettes : 188 252,60 €

Investissement :

Dépenses : 124 809,38 €

Reste à réaliser : 20 963,00 €

Recettes : 180 268,36 €

Reste à réaliser : 10 290,00€

Résultat de clôture de l'exercice :

- Investissement : + 42 321,81 €
- Fonctionnement : + 216 718,23 €
- Résultat global : + 259 040,04 €

3. Exercice 2019 – Budget du service de distribution d'eau potable – Vote du Compte Administratif

Considérant que Madame CASARES Marie, Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur GOUT Jacky pour le vote du compte administratif.

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable public,
Après avoir examiné article par article le Compte Administratif 2019, le Conseil Municipal, présidé par Monsieur GOUT Jacky 2ème Adjoint, vote à l'unanimité le Compte Administratif 2019 et arrête comme suit les différents comptes :

Exploitation :

Dépenses : 39 367,71 €
Recettes : 39 367,89 €

Investissement :

Dépenses : 48 017,01 €
Reste à réaliser : 0,00 €
Recettes : 104 522,72 €
Reste à réaliser : 0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

- Investissement : - 66 077,42 €
- Fonctionnement : + 0,18 €
- Résultat global : - 66 077,24 €
- Résultat global : -98 581,79 €

4. Exercice 2019 – Budget annexe « La Clairière – Vote du Compte Administratif

Considérant que Madame CASARES Marie, Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur GOUT Jacky pour le vote du compte administratif.

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable public,
Après avoir examiné article par article le Compte Administratif 2019, le Conseil Municipal, présidé par Monsieur GOUT Jacky 2ème Adjoint, vote à l'unanimité le Compte Administratif 2019 et arrête comme suit les différents comptes :

Fonctionnement :

Dépenses : 49 433,43€
Recettes : 68 688,21 €

Investissement :

Dépenses : 17 924,97 €
Reste à réaliser : 38 741,00 €
Recettes : 28 813,62 €
Reste à réaliser : 33 536,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

- Investissement : + 21 663,31 €
- Fonctionnement : + 107 382,34 €
- Résultat global : + 129 045,65 €

5. Exercice 2019 – Budget principal – Affectation du résultat

Le Conseil Municipal constatant que le compte administratif du budget principal de l'exercice 2019 présente :

un excédent de fonctionnement de : 216 718,23 €
un excédent d'investissement de : 42 321,81 €,

Décide d'affecter :

- le solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2019 comme suit :
ligne 001 : Excédents d'investissement reporté : 42 321,81 €
- le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit :
ligne 002 : Excédents de fonctionnement reporté : 216 718,23 €

6. Exercice 2019 – Budget annexe « La Clairière » – Affectation du résultat

Le Conseil Municipal constatant que le compte administratif du budget annexe « La Clairière » de l'exercice 2019 présente :

un excédent de fonctionnement de : 107 382,34 €
un excédent d'investissement de : 21 663,31 €,

Décide d'affecter :

- le solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2019 comme suit :
ligne 001 : Excédents d'investissement reporté : 21 663,31 €
- le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit :
ligne 002 : Excédents de fonctionnement reporté : 107 382,34 €

7. Exercice 2019 – Budget du service de distribution d'eau potable – Affectation du résultat

Le Conseil Municipal constatant que le compte administratif du budget du service de distribution d'eau potable de l'exercice 2019 présente :

- un excédent d'exploitation de : 0,18 €
- un déficit d'investissement de : 66 077,42 €

Décide d'affecter :

- le solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2019 comme suit :
ligne 001 : Déficit d'investissement reporté : 66 077,42 €
- le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit :
compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés : 0,18€

8. Exercice 2020 – Budget Principal – Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal décide d'adopter les quatre sections ainsi qu'il suit :

- En section de fonctionnement, en dépenses : 422 916,00 €
 - En section de fonctionnement, en recettes : 422 916,00 €
 - En section d'investissement, en dépenses : 428 117,00 €
 - En section de d'investissement, en recettes : 428 117,00 €
- et d'approuver le Budget Primitif 2020.

9. Exercice 2020 – Budget du service de distribution d'eau potable – Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal décide d'adopter les quatre sections ainsi qu'il suit :

- En section d'exploitation, en dépenses : 48 500,00 €
 - En section d'exploitation, en recettes : 48 500,00 €
 - En section d'investissement, en dépenses : 257 493,00 €
 - En section de d'investissement, en recettes : 257 493,00 €
- et d'approuver le Budget Primitif 2020.

10. Exercice 2020 – Budget annexe « La Clairière » – Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal décide d'adopter les quatre sections ainsi qu'il suit :

- En section de fonctionnement, en dépenses : 155 884,00 €
 - En section de fonctionnement, en recettes : 155 884,00 €
 - En section d'investissement, en dépenses : 691 741,00 €
 - En section de d'investissement, en recettes : 691 741,00 €
- et d'approuver le Budget Primitif 2020.

11. Détermination des tarifs de location de vélos

Le Conseil Municipal,

- décide de fixer les tarifs de location pour l'année 2020 comme suit :

Durée	Vélos			Accessoires		
	Vélo enfant	VTT/VTC	VAE	siège enfant/ panier	Kit sacoche	Casque
½ journée	5 €	15 €	30 €	2 €	gratuit	gratuit
1 journée	8 €	25€	55 €	2 €	gratuit	gratuit
2 jours	15 €	45 €	100 €	2 €	gratuit	gratuit

- précise qu'il sera demandé un chèque de caution, et en fixe le montant comme suit :

Caution	Vélos		
	Vélo enfant	VTT/VTC	VAE
	150 €	200 €	1 000 €

12. Répartition des crédits de dépenses votés lors du budget primitif 2020 en matière de subvention aux associations et autres personnes de droit privé

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, lors du vote du budget primitif 2020 du budget principal de la commune, huit cent quarante euros (840,00 €) de crédits de dépenses ont été inscrits à l'article 6574 au titre des subventions aux associations et autres personnes de droit privé.

Le Conseil Municipal décide de répartir les crédits comme suit :

- Amicales et associations des Maires – AMF 34 :	58,00 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de La Salvetat sur Agoût :	200,00 €
- Association de Pêche des Hautes Vallées de l'Agoût et de l'Arn :	150,00 €
- Association Les Chevaliers de l'Espinouse (Cambon-et-Salvergues) :	150,00 €
- Fondation du Patrimoine :	50,00 €
- Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement – CAUE 34 :	82,00 €
- Association M.A.R.I.S.E.	150,00 €

13. Retrait de la Délibération n°01/2020 – Suppression de l'emploi de Secrétaire de Mairie

Le Conseil Municipal décide de retirer la Délibération n°01/2020 du 24 janvier 2020 adoptant la modification du tableau des effectifs de la collectivité en supprimant le poste de Secrétaire de Mairie à la radiation des cadres du fonctionnaire.

14. Acquisition des parcelles cadastrées Section C – n° 610, 611, 612, 615, 617 et 620

En vertu de l'article L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GOUT Jacky, Deuxième Adjoint, étant concerné, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Monsieur GOUT Jacky et Madame SALLES, épouse GOUT, Christiane, ont accepté de rétrocéder gratuitement les parcelles cadastrées C – n° 610, 611, 612, 615, 617 (sise au Lieu-dit Trucaillous) et C – n° 620 (sise au lieu-dit Serre du Pouget), dont ils sont propriétaires, pour permettre de régulariser la réhabilitation du chemin rural desservant le hameau du PONT D'AGOUT.

Le Conseil Municipal accepte la cession à la Commune à l'Euro symbolique et autorise Madame le Maire à signer au nom de la Commune de CAMBON-ET-SALVERGUES l'acte de vente correspondant.

15. Désignation du Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune de CAMBON ET SALVERGUES dispose de 1 siège de Conseiller Communautaire.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation du Conseiller Communautaire titulaire et de son suppléant (quand la commune ne dispose que d'un seul siège de conseiller communautaire).

Les conseillers communautaires sont désignés en application de l'article L.273-11 du Code Electoral : Il s'agit des membres du Conseil Municipal désignés dans l'ordre du tableau de la Commune. Considérant que Mme GOUT Aline, 1ère adjointe, est démissionnaire de sa désignation de Conseiller Communautaire suppléant.

Sont désignés en prenant l'ordre du tableau du Conseil Municipal :

- Mme CASARES Marie, maire, est Conseiller Communautaire titulaire
- M. GOUT Jacky, 2ème adjoint, est Conseiller Communautaire suppléant

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 23 heures 55 minutes.

Fait en Mairie de CAMBON-ET-SALVERGUES, le 19 juin 2020

